

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 05 Octobre 2023 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

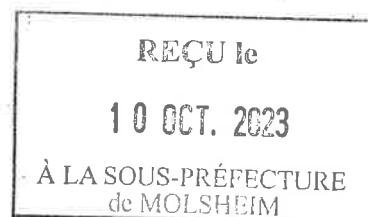
- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

14

☞ Nombre de membres présents : 9

☞ Nombre de membres ayant donné procuration : 5



Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 5 octobre à 17 heures 00, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 27 septembre de l'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle du Plateau 305, 1 rue Gambrinus, au siège du PETR BRUCHE MOSSIG à MUTZIG.

M. Alain FERRY, Président du PETR Bruche Mossig, étant absent excusé, la présidence de la séance est assurée par M. Daniel ACKER, 1^{er} Vice-Président du PETR Bruche Mossig.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère Municipale de DORLSHEIM
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE

MEMBRES REPRESENTES :

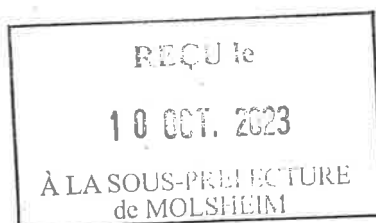
M. Alexandre DENISTY, ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN,
M. Alexandre GONCALVES, ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH,
M. Fabien BLAESS, ayant donné procuration à M. Nicolas WINLING,
M. Daniel FISCHER, ayant donné procuration à M. Cédric HALTER,
M. Gérard STROHMENGER, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER,

ASSISTAIENT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCoT

EXCUSES :

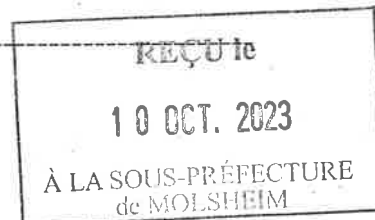
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF,
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Guy ERNST, Maire de HEILIGENBERG
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS,
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Pierre Paul ENGER, Maire d'HOHENGOEFT
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN



OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – AVENANT AU MARCHE SERVICE DE COVOITURAGE

N° 2023- 230-PETR

EXPOSE



Le PETR a réalisé une consultation de marché public de prestations intellectuelles en MAPA, pour sélectionner les prestataires en capacité de mettre en place un service de covoiturage courte-distance organisant et simplifiant le covoiturage sur les 68 communes du territoire.

Le marché a été organisé en 3 lots complémentaires détaillés ci-après :

- LOT 1 : Mise en place d'un service et d'une plateforme de covoiturage
- LOT 2 : Etude approfondie de mise en place d'aires de covoiturage sur le territoire
- LOT 3 : Stratégie et mise en œuvre d'animation locale autour de la promotion du covoiturage

Le Comité Syndical réunit le 8 mars 2023, sur proposition de la commission d'appel d'offres, a décidé d'attribuer le lot 1 à la société Karos pour le prix de 54 725€HT.

Ce marché, attribué le 29 juin 2023, concerne les prestations suivantes :

- Management du projet ;
- Etude de faisabilité d'un réseau d'aires de covoiturage et de maillage d'aires pertinent sur le territoire ;
- Repérage des acteurs locaux concernés ;
- Concertation et accompagnement des relais locaux ;
- Lancement de la plateforme de covoiturage ;
- Suivi de l'utilisation, évaluation et évolutivité.

Il ne comprend pas de participation du PETR pour le financement des trajets de covoiturage du service Karos.

Or, pour inciter au développement du service de covoiturage sur son territoire, le PETR Bruche Mossig a opté pour un modèle territorial intégré dans l'application de covoiturage développée par Karos, en assurant une rémunération pour le conducteur tout en limitant la charge pour le passager, à savoir :

- rémunération du conducteur : 2€ par trajet pour les 30 premiers km – puis 0,10cts/km
- coût pour le passager : 1€ par trajet pour les 30 premiers km – puis 0,10cts/km
- solde pris en charge par le PETR : 1€ par trajet limité à 2 fois par jour/ passager

Cette participation financière est proposée sur la durée du marché initial, jusqu'au 29 janvier 2025 avec un engagement financier complémentaire du PETR plafonné à 15 000€ TTC maximum. Cet avenant porte le montant total du marché avec la société Karos à 80 670€ TTC (+ 22,84%).

La participation du PETR serait versée à Karos sur la base de la présentation des justificatifs de trajet. Les modalités de versement sont détaillées dans le projet de convention joint en annexe.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

VU la délibération n° 2023-198-PETR du 8 mars 2023 portant attribution du LOT 1 - *Mise en place d'un service et d'une plateforme de covoiturage* _ de son marché public pour la mise en place d'un Service de covoiturage sur le territoire Bruche Mossig à la société Karos ;

CONSIDERANT que le projet de service de covoiturage du PETR Bruche Mossig a été retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD 2022 avec l'attribution d'une subvention de l'ADEME ;

CONSIDERANT l'intérêt à développer un modèle territorial intégré dans l'application de covoiturage développée par la société Karos en assurant une rémunération pour le conducteur tout en limitant la charge pour le passager ;

VU que le marché attribué à la société Karos ne comprend pas de participation du PETR pour le financement des trajets de covoiturage ;

CONSIDERANT que le PETR dispose des crédits nécessaires au budget pour l'exercice 2023 et que des crédits complémentaires seront à inscrire au budget prévisionnel 2024 ;

SUR PROPOSITION du bureau et de Monsieur le Président de séance;

ET APRES en avoir délibéré ;

**A l'unanimité
approuve**

la passation d'un avenant au marché avec la société Karos pour un montant complémentaire de 15 000€ TTC maximum, portant le montant total du marché avec la société Karos à 80 670€ TTC (+ 22,84%) tel que détaillé dans l'exé 11 joint en annexe ;

charge

Monsieur le Président de la signature de cet avenant au marché et des formalités correspondantes ;

approuve

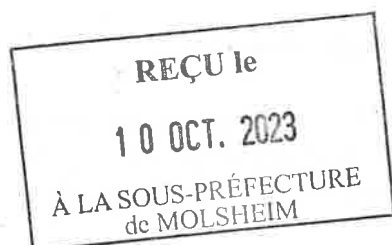
le projet de convention précisant les modalités de financement et portant délégation de paiement pour le financement des trajets de covoiturage du service Karos ;

charge

Monsieur le Président de finaliser le texte de cette convention ;

autorise

Monsieur le Président à signer avec la société Karos ladite convention précisant les modalités de financement et portant délégation de paiement pour le financement des trajets de covoiturage du service Karos ;



charge

Monsieur le Président de toutes les formalités et démarches y afférentes ;

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Gilbert ROTH

Le Président de séance,



Daniel ACKER

Transmis au représentant de l'Etat le : 10/10/2023

Publié le : 12 /10/2023

